



**Evolutions du numérique
dans la profession : où en
est-on ?**

**De nouvelles formules
de formations**

**Traits
d'Union**



FABRIZIO TENGATTINI
PRESIDENT@UWA.BE



GAËTAN DOQUIRE
DIRECTION@UWA.BE

ÉDITORIAL

Un bouwmeester wallon, non. Une équipe multidisciplinaire facilitatrice de projets, oui.

Aujourd'hui, en Wallonie, constat est dressé qu'un manque de cohérence apparaît clairement entre les différents niveaux de pouvoir. Les architectes ont besoin de plus de facilités et de plus de sécurité pour travailler. Les lignes régionales doivent descendre jusque dans les Communes. Il est nécessaire que les positionnements des deux entités soient homogènes. Un bouwmeester tout puissant n'est pas la solution, une équipe multidisciplinaire pourrait le devenir.

L'UWA est évidemment consciente que certaines décisions doivent rester dans les mains de certains politiques non professionnels de l'aménagement du territoire.

Toutefois, il est primordial de solidifier la compétence des agents des services d'urbanisme locaux. Des incompétences constatées provoquent incohérences, incompréhensions, désastres financiers,... L'UWA propose d'organiser des cycles de formation à leur intention et lance ici appel à l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Tout doit être mis en œuvre afin de former massivement les agents. Nous constatons aujourd'hui encore qu'il est

nécessaire d'apprendre à certaines communes comment lancer et suivre un appel d'offres convenable et un marché. Nous devons également être conscients du rôle de certaines intercommunales en maîtrise d'ouvrage déléguée. Il nous paraît évident que d'autres solutions existent et sont à privilégier.

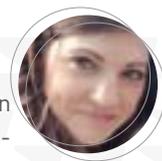
Outre des discordances entre la Région et les Communes, il est tout aussi inquiétant de constater des disparités dans la manière de travailler des fonctionnaires délégués. Il faut reclarifier les règles à leur niveau. Il est évident qu'ils doivent bénéficier d'outils non interprétables. Il est clair également que leur zone de compétence et de décision doit être non pas l'architecture mais l'aménagement du territoire, ni plus, ni moins.

Un bouwmeester pourrait-il remettre l'architecture au milieu du village et réordonner ce paysage complexe de l'aménagement du territoire ? Nous n'y croyons pas. Il serait utile qu'une équipe multidisciplinaire cohérente puisse être mise en place et serve de facilitatrice entre des parties parfois terriblement éloignées les unes des autres. Dernier point et non des moindres, il est capital que cette structure soit indépendante politiquement. Cette indépendance garantit son fonctionnement transparent et efficient.

UNE NOUVELLE RECRUE À L'UWA

Ces derniers mois, vous l'aurez constaté, l'Union Wallonne des Architectes a pris de l'ampleur ! A tel point que ce sont aujourd'hui 13 salariés qui y travaillent pour vous proposer des services, formations et informations, défendre les architectes wallons et promouvoir l'architecture de notre région. L'UWA a atteint une taille qui nécessitait que les ressources humaines soient prises en charge de manière plus professionnelle. C'est désormais chose faite : Julie Genot a rejoint notre structure en tant qu'adjointe à la direction et responsable des ressources humaines.

Concrètement, elle épaulera la direction dans ses missions, assumera la responsabilité de certains projets comme le Grand Prix d'Architecture de Wallonie et mettra sur pied un plan RH destiné à accompagner les travailleurs. Julie, formée en secrétariat de direction et ressources humaines, connaît bien le secteur puisqu'elle a déjà travaillé chez Bois & Habitat, au sein de l'Entreprise Nonet et chez Ligne Bois. Elle a également intégré une agence interim, Start People, pour perfectionner ses connaissances en RH durant quelques mois.





«On constate un manque d'ouverture à l'architecture contemporaine»

Atmos Architectes est un jeune bureau implanté à Marche-en-Famenne, dans la province du Luxembourg. Il se caractérise par des projets clairs, épurés, dynamiques et contemporains.

Jean-Christophe Poncelet et Arthur Huart, vous avez fondé votre bureau d'architecture en 2017, mais vous travaillez ensemble depuis bien plus longtemps...

Oui, nous étions déjà en secondaires ensemble ! Nous nous sommes surtout rapprochés durant nos études à l'Université de Liège. Nous avons koté ensemble, et à chaque fois que nous en avons l'occasion, nous travaillons en binôme sur nos projets d'étudiants car nous avons des pensées similaires. Nous avons également fait notre stage dans le même bureau, chez Etienne Burnon.

Aujourd'hui, au sein de notre bureau, nous sommes deux associés, mais nous travaillons avec 6 collaborateurs qui viennent apporter leurs compétences respectives : l'architecture, mais aussi l'architecture d'intérieur, le dessin technique,...

Ce nom, Atmos, il représente la philosophie de votre bureau ?

Nous cherchions un nom court et facile à retenir, et nous aimons créer des atmosphères particulières. Ce qui nous tient à cœur, c'est de concevoir une architecture dans laquelle les gens se retrouvent et se sentent bien, tout en proposant une réponse efficace à l'environnement bâti et naturel dans lequel elle s'implante.

Nous souhaitons nous démarquer de l'architecture conventionnelle, notre architecture se caractérise par

sa simplicité. Nous épurons les volumes et les matériaux, et nous nous projetons tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nos projets sont contemporains, personnels, disposent de leur identité propre, et sont conçus par rapport au client et au lieu. Nous aimons nous imprégner de la région, du terrain, du contexte, du ressenti, de manière à concevoir des projets intégrés à leur environnement.

A l'heure actuelle, nous nous concentrons essentiellement sur des projets privés, de l'habitat et des petites promotions immobilières, tant des projets de rénovations que de constructions neuves.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien ?

Le métier est très diversifié, ce que nous apprécions particulièrement. Nous restons passionnés par l'architecture ! Néanmoins nous devons rester combattifs... Dialoguer avec certaines administrations et jongler avec des règlements vieillissants voire souvent obsolètes n'est pas simple. En Wallonie, de manière générale nous constatons un manque d'ouverture à l'architecture contemporaine, c'est parfois démotivant, surtout en comparaison avec la Flandre, où les architectes arrivent à marier contemporain et ancien avec succès. On devrait s'en inspirer ! Notre rêve, c'est d'ailleurs que la Wallonie puisse se hisser au niveau de la Flandre d'un point de vue architectural.



Evolutions du numérique dans la profession : où en est-on ?

Quels sont les besoins des architectes en matière de numérique ? Quels sont les freins à l'utilisation de certains outils ? Le 14 décembre, l'UWA a organisé une table ronde pour faire le point sur la question. Retour sur les conclusions des débats.

Plusieurs mois après le début de leur mission, les facilitatrices «Numérique» de l'UWA sont en mesure de vous présenter les premiers résultats de leur travail, à savoir définir et prioriser les thématiques à aborder avec les architectes en matière de numérique.

Pour cela, elles ont rédigé un questionnaire envoyé à tous les membres de l'UWA et organisé une table ronde réunissant plusieurs experts et architectes le 14 décembre 2021. En voici les résultats...

L'objectif de cette table ronde était d'identifier les principaux freins rencontrés dans le quotidien des architectes présents afin d'aborder des thématiques adaptées aux besoins concrets des architectes praticiens. Le groupe a mis en évidence 4 obstacles qui sont, selon lui, les plus urgents à aborder :

- Retard de la Wallonie
- Longueur administrative des projets / complexité du suivi
- Archivage de la communication
- Multiplicité des canaux de communication

Les architectes ont ensuite proposé des pistes de solutions permettant de dégager les outils et/ou services à développer par les facilitatrices «Numérique» :

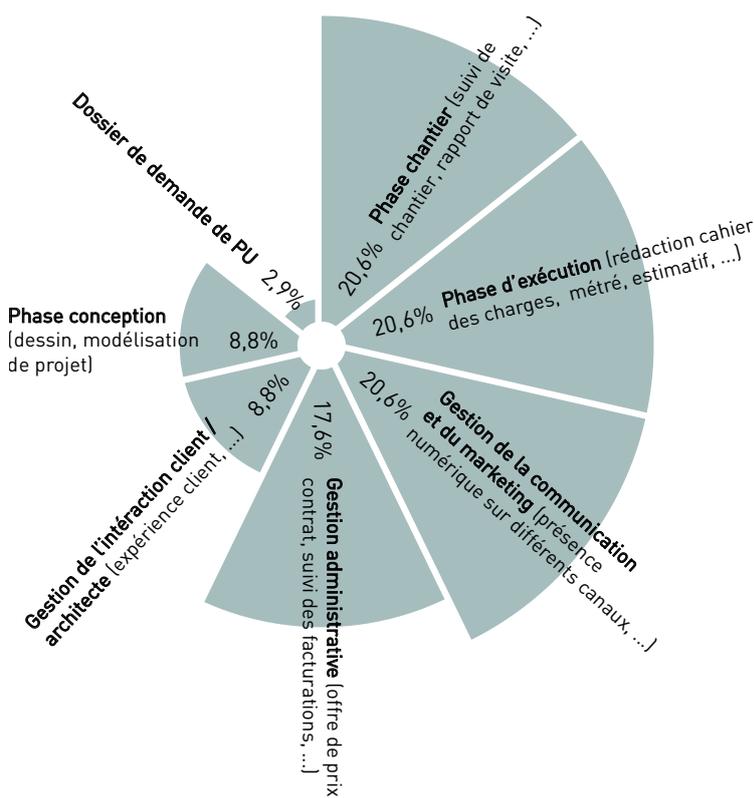
- Faire un benchmark de ce qui se fait ailleurs, notamment en Flandre
- Clarifier la mission de l'architecte – utiliser l'outil de gestion des honoraires* développé par l'Ordre des architectes – éventuellement le compléter et le rendre interactif
- Proposer un outil d'archivage sécurisé avec un canevas standardisé et validé au préalable par notre service juridique
- Identifier la valeur juridique de chaque canal de communication
- Recenser les plateformes multi-tools permettant de traduire et assembler les informations

présentes sur différents outils numériques. Il ressort cependant que l'architecte devra probablement s'adapter au client et définir un canal de communication d'un commun accord.

En parallèle à la table ronde, les facilitatrices ont diffusé un questionnaire pour mieux cibler vos besoins et y répondre. Les réponses mettent notamment en évidence les tâches et/ou services de votre profession sur lesquels vous aimeriez découvrir des pistes de numérisation.

Le graphique ci-dessous résume vos priorités :

Quel(s) est/sont la/les tâche(s) et/ou service(s) de votre profession sur lesquels vous aimeriez découvrir des pistes de numérisation ?



Quatre thématiques principales ont ainsi été mises en exergue : le chantier, la phase d'exécution, la communication et le marketing, la gestion administrative.

Afin de vous accompagner dans l'approfondissement de ces 4 sujets, L'Union Wallonne des Architectes lance les THEMAS de l'UWA (lire page suivante). Lors de ces THEMAS, nous privilégierons deux canaux de communication : les webinaires de 30 minutes souhaités par près de 30% de nos répondants et les publications par newsletters, format validé par 47,6%.

En 2022, trois THEMAS d'un mois vous seront proposés afin de vous donner des pistes de solutions aux freins identifiés dans vos réponses et représentés ci-dessous :

Quels freins rencontrez-vous dans votre profession ?



40%
Lourdeur administrative



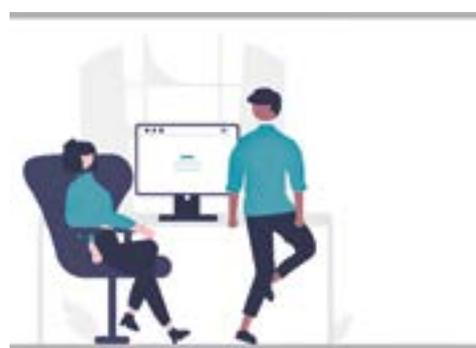
40%
Manque de temps pour évolution



10%
Mise à jour des normes, réglementations, assurance,...



10%
Interopérabilité faible des logiciels entre eux



▼ La prochaine mission des facilitatrices consiste en l'optimisation de l'usage du numérique au sein des bureaux d'architecture.

Vous êtes intéressés par une évaluation gratuite plus poussée de la maturité numérique de votre bureau ? Contactez le service des facilitateurs « Numérique » :

- par téléphone le mardi de 9 h à 12 h
Adeline Stals : 0472 84 56 41
- par mail : numerique@uwa.be

* www.ordredesarchitectes.be/architectes/outil-de-gestion-des-honoraires

1^{er} THEMA de l'UWA : Le chantier

L'UWA a lancé son premier THEMA, en février. Objectif : refaire le point sur la thématique du chantier, vous permettre de vous remettre à jour, de découvrir des outils disponibles et d'entendre des témoignages de confrères.



Durant 4 semaines, les facilitatrices « Numérique » vous ont proposé bon nombre d'informations à piocher via différents canaux : publications d'articles, formations et webinaires, démonstrations,...

Au programme : la publication d'un article par semaine sur notre site www.uwa.be, épinglé dans notre newsletter et sur les réseaux sociaux. Les textes sont toujours en ligne :

- Un chantier en marchés publics : Quel est votre rôle lors de l'exécution de la clause sociale ?
- Gestion des terres sur chantier : focus sur le plan de tri des terres et prise en compte dans le cahier des charges
- Exigences et procédures PEB : points d'attention en cours de chantier
- CertIBEau : quel impact sur (la gestion de) vos chantiers ?

Des webinaires permettant de faire le point sur l'utilisation de logiciels de gestion de chantier et de vous donner les clés pour choisir celui qui vous convient ont également été organisés. Les démonstrations d'Archireport, Letsbuild (Aproplan), Fieldwire et Batiscript peuvent être visionnées sur Slack ou sur demande.

Rejoignez notre communauté sur Slack :



Déchets-Ressources : jusqu'à 500.000 euros d'aide pour votre projet !

Un appel à projet vient d'être lancé par la région Wallonne dans le cadre de son Plan de Relance de la Wallonie et du Plan national de relance et de résilience soutenu par l'Union européenne. Il tient compte des priorités de la stratégie Circular Wallonia et du Plan wallon des déchets ressources. Cet appel à projet est destiné aux auteurs de projets. Il peut être mis en œuvre par une structure unique ou être le fruit d'un partenariat.

Les projets et demandes de subvention doivent être déposés au plus tard le 4 mars 2022 exclusivement au moyen du formulaire en ligne disponible via le site du portail de Wallonie <https://economiecirculaire.wallonie.be/actualites/appel-projets-dechets-ressources>.

► Pour toute information supplémentaire, les facilitateurs Environnement de l'UWA restent à votre disposition via l'adresse mail environnement@uwa.be.

Les limites d'application du CertIBEau



La récente circulaire ministérielle interprétative du 30/10/2021 a apporté quelques éclaircissements sur les limites d'application du CertIBEau.

1. Plusieurs faits générant l'obligation d'obtention d'un CertIBEau ont été précisés:
 - Un CertIBEau est obligatoire avant tout raccordement définitif de l'immeuble à la distribution publique de l'eau mais après que les installations soient terminées et fonctionnelles.
 - C'est bien la pose du raccordement (et non la demande de celui-ci) qui fait naître l'obligation d'un CertIBEau. Toutefois, une exception est prévue pour les demandes faites avant le 1^{er} juin 2021, pour lesquelles il n'y aura pas d'obligation CertIBEau pour la pose du raccordement jusqu'au 31 mai 2022.
 - La réalisation d'un CertIBEau est obligatoire dès la pose d'un nouveau raccordement à la suite de la construction d'un nouvel immeuble bâti ou existant, pour lequel il y a une individualisation des installations d'eau qui impose un nouveau raccordement depuis la conduite mère. Les définitions suivantes ont été précisées:
 - Raccordement: ensemble des installations ou appareillage depuis la conduite mère jusqu'au compteur inclus (l'ajout ou le remplacement du seul compteur n'entraînera donc pas d'obligation d'un CertIBEau)
 - Immeuble: tout type d'immeuble indépendamment de son affectation (maisons unifamiliales, immeubles de rapport, kots, magasins, bureaux...)
 - Individualisation: dans les cas d'un raccordement unique pour plusieurs immeubles, toute demande d'individualisation de consommations nécessitant un nouveau raccordement (et non la pose d'un nouveau compteur) entraînera une obligation de CertIBEau.
2. La mise en place d'un comité de suivi amené à se réunir mensuellement pour formuler les recommandations et avis sur le sujet a été annoncée.
3. Une certaine souplesse a été prévue pour les communes faisant l'objet d'une reconnaissance «calamité naturelle», pendant 3 ans à compter de la publication au Moniteur Belge: il n'y a pas d'obligation CertIBEau pour les reconstructions ou transformations d'immeubles (provisoires ou définitifs) imposant un nouveau raccordement ainsi que les constructions provisoires mises à disposition par les autorités publiques.
 - ▼ Pour plus d'infos:
 - Prenez connaissance de la circulaire disponible sur le site www.certibeau.be
 - Contactez nos facilitateurs Environnement à l'adresse environnement@uwa.be pour toute question liée à ces obligations ou pour recevoir gratuitement les 2 outils d'aide CertIBEau (feuille de route et grille de vérification) qu'ils ont créés.

SÉMINAIRE PEB

Pour bien commencer ce premier semestre 2022, le Service Public Wallonie a le plaisir d'organiser le séminaire annuel à l'attention des professionnels de la PEB.

La situation actuelle ne permettant pas de mettre en place un séminaire traditionnel, celui-ci a été étudié de manière à vous proposer 3 webinaires ciblés sur des thématiques différentes.

Organisé les mardis 15, 22 et 29 mars, il permettra de faire le point sur les législations existantes et à venir mais aussi de développer des sujets épinglés lors de notre précédente enquête.

Réglementations, prochaines adaptations, nouveaux outils : venez les découvrir lors de ces 3 journées !

▼ Programme complet et inscriptions sur notre site www.uwa.be/seminaire-peb
Plus d'informations à l'adresse facilitateur.peb@uwa.be

FORMATIONS CLAUSES SOCIALES

Le Service Public de Wallonie, en collaboration avec l'IFAPME, organise différentes formations relatives aux outils disponibles en matière de construction durable dans les marchés publics.

Quatre modules de formations sont actuellement disponibles dont notamment l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics de travaux : «Comment favoriser l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle grâce aux marchés publics?». Ce module de formation vous permettra de bien comprendre le fonctionnement des clauses sociales et d'appréhender les nouveautés liées à la révision du dispositif*.

Public cible : les pouvoirs adjudicateurs, les auteurs de projets et les entreprises. Participation gratuite.

Cette formation est donnée en distanciel. Les prochaines dates pour ce module sont les 3 mars, 21 mars, 14 avril et 12 mai 2022, de 9 h à 12 h 30

N'hésitez pas à vous inscrire via le site **Formations en construction durable | Développement Durable (wallonie.be)** → <https://developpementdurable.wallonie.be/construction/formations>

Les modalités pratiques suivront par retour de mail.

* https://marchespublics.wallonie.be/files/March%c3%a9s%20publics%20responsables/Com_clauses_sociales_Version%20courte.pdf



LE DRONE AU SERVICE DES GÉOMÈTRES ET DES ARCHITECTES

L'utilisation du drone se généralise, du côté des photographes amateurs, mais aussi dans certains secteurs professionnels. Parmi lesquels celui de la construction : le drone permet une vue d'ensemble d'une infrastructure ou d'un chantier, de vérifier et d'inspecter l'évolution de travaux, de réaliser des prises de vue d'endroits difficilement accessibles, de modéliser en 3D par la photogrammétrie,... Efficace et accessible, il convient néanmoins de le connaître et de le maîtriser pour effectuer des missions de vol productives en toute sécurité.

Constatant une évolution professionnelle du marché et des demandes de plus en plus ciblées, les gestionnaires du centre de formation EspaceDrone, organisateurs du salon Drone Days, proposent une journée Drone Day Expert dédiée aux géomètres experts et aux architectes le 26 avril.

Durant cette journée, des professionnels de ces secteurs, dont les facilitatrices Numérique de l'UWA, seront présentes pour répondre à vos questions.

▼ Drone Day Expert

26 avril – Aéroport de Tempoux

Plus d'infos :

www.espacedrone.be/drone-days-experts

De nouvelles formules de formations

Depuis quelques mois, l'UWA planche sur de nouvelles formules de formations. L'objectif : répondre au mieux à vos besoins, vous permettre de remettre vos connaissances à jour et de mieux vous organiser. Le tout sans trop empiéter sur votre travail qui, nous en sommes conscients, nécessite une attention quotidienne.

La crise sanitaire nous a poussés à revoir notre manière de fonctionner. Aujourd'hui, nous vous proposons toujours des formations en présentiel lorsque la situation le permet, mais aussi des webinaires. Des formations d'une journée entière ou de plusieurs heures, condensées en une fois, ou parfois réparties en plusieurs séances ou temps de midi.

Nous avons également contacté de nouveaux formateurs, afin de vous proposer des sujets inédits, pour vous permettre de remplir au mieux vos missions. C'est d'autant plus nécessaire que de nouvelles normes se mettent en place et que vous devez les maîtriser pour vous adapter...

Nous avons également mis en place des formations regroupées sous forme de «packs». Soit plusieurs formations sur des thèmes complémentaires proposées à des prix avantageux, que vous découvrirez dans les pages suivantes.

Autre nouveauté de 2022 : nous vous proposons d'adhérer à notre plan de veille stratégique. En clair, il s'agit d'un abonnement à des informations et formations spécifiques, qui vous seront proposées en primeur, et parfois même en exclusivité.

▼ Parcourez dans ces pages quelques-unes de nos nouveautés... Et n'hésitez pas à visiter notre site www.uwa.be/uwacademie pour en savoir plus et découvrir notre programme régulièrement mis à jour.

FORMATION « INHOUSE »

Des formations répondant à vos besoins, au sein de votre bureau ? Nous organisons des formations «InHouse». Contactez-nous pour en savoir plus !

Atmos Architectes



PLAN DE VEILLE STRATÉGIQUE

L'adhésion au programme de veille stratégique comprend de nombreux avantages :

▼ la participation à des **formations et webinaires d'une valeur de 1500€** :

28 mars : webinaire – **La gestion juridico-administrative du chantier de la relation précontractuelle au recouvrement de créance : Quelles bonnes pratiques adopter ?** (valeur : 125€)

20 avril : webinaire – **Rénovation par phases, anticipation des travaux et stratégie HVAC** (valeur : 100€)

26 avril : **Drone Day** – plus d'infos en page 8 (valeur : 100€)

16 et 17 mai : formation Agile – **Le cadre Agile Scrum pour tous les acteurs du secteur de la construction** (exclusif – valeur : 695€)

Juin : webinaire – **Primes simplifiées à l'étude et taux à 0% pour travaux énergie** (exclusif – valeur : 100€)

20 septembre : formation – **L'architecte et le Code civil : aspects pratiques et nouveautés** (295€)

+ la participation à **un événement de l'UWA** (AG, table ronde,...) sous réserve et compte tenu des mesures en vigueur

+ **Les frais administratifs** pour une journée de formation au choix valable jusqu'au 1^{er} mars 2023 (valeur : 85€)

Mais aussi :

▼ un **helpdesk technique** relatif aux différents sujets abordés lors des webinaires

▼ **L'envoi régulier et en primeur d'informations et articles** sur des événements, nouvelles normes et sujets du quotidien, en répondant à vos questionnements et adaptés à l'actualité. Exemple de sujets : constructibilité en zone inondable, électromobilité,...

▼ Une attestation de présence annuelle et une seule facture, soit **des facilités administratives**

▼ Un relais **de questions ou demandes vers la NAV** pour les chantiers se situant en Flandre.

L'offre que nous vous proposons est loin d'être figée. Les avantages mentionnés sont acquis, mais ils pourraient être complétés par des informations, webinaires, formations,... programmés dans le futur, en fonction de l'actualité et de la mise en place de nouvelles normes.

Cette offre vous est proposée au prix de 750€ tvac et est valable pour un an. Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous : **formation@uwa.be** – 081 72 84 24

PACK DE 3 FORMATIONS JURIDIQUES

Nous vous proposons désormais des formations regroupées sous forme de packs. Si vous ne souhaitez enrichir vos connaissances que sur un aspect précis, ces formations restent accessibles de manière individuelle. Voici le pack que nous vous proposons aujourd'hui :

▼ **La gestion juridico-administrative du chantier de la relation précontractuelle au recouvrement de créance : quelles bonnes pratiques adopter ?**
Webinaire – 28 mars (125€)

▼ **Le permis unique : lorsqu'un projet urbanistique comprend un volet soumis à permis d'environnement**
Webinaire – 27 avril (125€)

▼ **L'architecte et le Code civil : aspects pratiques et nouveautés**
Formation – 20 septembre (295€)

Nous vous proposons donc de suivre l'ensemble de ces formations au tarif préférentiel de 495€, ou de vous inscrire séparément à l'une d'entre elles au prix indiqué ci-dessus.

▼ Plus d'infos : **formation@uwa.be**

Nouvelles formations

▼ Certificateur PEB de bâtiments résidentiels existants

A partir du 22 mars

Le certificat PEB est la «carte d'identité énergétique» des bâtiments. Il permet de comparer leur performances énergétiques et est indispensable en cas de vente et de location. La formation de certificateur s'inscrit dans un cadre réglementaire et nécessite des connaissances liées à l'enveloppe du bâtiment, ses installations techniques, etc.

▼ PEB: Questions relatives aux systèmes – Tour d'horizon sur les techniques spéciales dans les dossiers PEB et maîtrise des questions relatives aux systèmes dans la PEB

24 mars

Rappel des gestions des techniques spéciales dans les dossiers PEB, maîtrise des questions relatives aux systèmes dans la PEB pour pouvoir conseiller ses clients et s'entretenir avec les spécialistes,...Ce module vise à dresser brièvement le contour de la matière et à la dégrossir pour l'architecte non spécialiste en la matière.

▼ La gestion juridico-administrative du chantier de la relation précontractuelle au recouvrement de créance: Quelles bonnes pratiques adopter? *

28 mars – Webinaire

Les architectes ont parfois tendance à déléguer une partie de leurs tâches administratives, ce qui peut mener à une détérioration de leur relation avec le maître d'ouvrage et/ou l'entrepreneur et causer des différends. Comment les éviter?

▼ Exigences et principes des constructions Qzen et/ou constructions passives – Comprendre les différences et les similitudes entre ces concepts

19 avril

Le Qzen est devenu la norme en matière de PEB en 2021. Que signifie ce concept? Quels projets y sont soumis? Apprenez à évaluer les exigences qui s'appliquent à un projet en fonction des réglementations/prescriptions ou ambitions du maître de l'ouvrage et à déterminer les moyens/techniques qui pourront être utilisés, ainsi que les outils pour y arriver

▼ La toiture compacte et duo: Nouvelles évolutions, exigences PEB et solutions pour limiter les déchets et l'impact environnemental

22 avril – à Achêne

Apprenez à vous conformer aux exigences PEB actuelles et futures, visant à garantir des bâtiments plus sains, plus confortables et plus économes en énergie. Prenez connaissance des solutions pouvant limiter les déchets de construction et diminuer l'impact environnemental.

▼ Agricultures urbaines: des atouts sociaux, environnementaux et économiques

25 avril – à Gembloux

Conférence et visite de la plateforme de recherche et d'enseignement Wasabi. En collaboration avec Gembloux Agro-Bio Tech Université de Liège et Green Surf. De la théorie à la pratique: panorama des agricultures urbaines, leurs modèles de gestion et leur mise en application par le partage d'expérience et de projets. Démonstration des différentes techniques de production existantes via la visite de la plateforme Wasabi.

▼ Le permis unique: lorsqu'un projet urbanistique comprend un volet soumis à permis d'environnement

27 avril – Webinaire

Un projet peut nécessiter plusieurs autorisations, à solliciter de manière cumulative ou combinée. C'est notamment le cas de la construction d'un bâtiment où sont projetées des activités «classées», parce qu'elles ont des incidences sur l'environnement. Un permis unique est alors requis, combinant permis d'urbanisme et permis d'environnement. Quels sont les réflexes à avoir au moment de la préparation de la demande? Quelles sont ensuite les implications en termes de procédure?

▼ L'architecte et le Code civil – Aspects pratiques et nouveautés*

20 septembre

Les relations avec les intervenants à l'acte de construire (relations entre architecte, maître de l'ouvrage et entrepreneurs) et les relations avec les tiers (troubles de voisinage, servitudes, mitoyenneté).

FORMATIONS

LES PROCHAINES FORMATIONS DE L'UWA

Nos formations sont organisées dans les locaux du bâtiment G2

Rue Saucin 70 – 5032 Les Isnes (Gembloux)

Infos et inscriptions : www.uwa.be – formation@uwa.be – 081 72 84 24

(Pour rappel, l'UWA est un opérateur agréé pour les chèques-formations de la Wallonie. Un chèque formation vous revient à 15€. **Attention** : il est désormais **obligatoire** d'être en possession des chèques formations au plus tard le jour de cette formation. Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de facturer la totalité de la formation)

- ▼ **Les pathologies dans le bâtiment : la fissure**
14 mars (4 h)
165 € ou 45 € + 4 chèques formations
 - ▼ **Certificateur PEB de bâtiments résidentiels**
A partir du 22 mars (6 jours + examen certifiant)
1060 € ou 52 chèques formations
 - ▼ **PEB : Questions relatives aux systèmes – Tour d'horizon sur les techniques spéciales dans les dossiers PEB et maîtrise des questions relatives aux systèmes dans la PEB**
24 mars (7 h)
295 € ou 85 € + 7 chèques formations
 - ▼ **La gestion juridico-administrative du chantier de la relation précontractuelle au recouvrement de créance : quelles bonnes pratiques adopter ?***
> Webinaire
28 mars (3 h)
125 €
 - ▼ **Exigences et principes des constructions Qzen et/ou constructions passives**
19 avril (7 h)
295 € ou 85 € + 7 chèques formations
 - ▼ **Responsable PEB**
A partir du 21 avril (7 jours + examen certifiant)
1025 € ou 54 chèques formations
 - ▼ **Prévention incendie des petites unités**
22 avril (7 h)
295 € ou 85 € + 7 chèques formations
 - ▼ **La toiture compacte et duo : nouvelles évolutions, exigences PEB et solutions pour limiter les déchets et l'impact environnemental**
22 avril (4 h) – à Achêne
165 € ou 45 € + 4 chèques formations
 - ▼ **Certificateur PEB de Bâtiments publics**
à partir du 24 avril (2 jours + examen certifiant)
399 € ou 21 chèques formations
 - ▼ **Agricultures urbaines : des atouts sociaux, environnementaux et économiques**
Conférence + visite de la plateforme de recherche et d'enseignement Wasabi
25 avril (3 h) – Gembloux
40 € / 25 € pour les étudiants et stagiaires
 - ▼ **Le permis unique : lorsqu'un projet urbanistique comprend un volet soumis à permis d'environnement***
> Webinaire
27 avril (3 h)
125 €
 - ▼ **Bâtir en bois – construction et conception**
A partir du 23 mai (3 jours)
755 € ou 125 € + 21 chèques formations
 - ▼ **Initiation au webmarketing d'un bureau d'architecture**
31 mai (7 h)
295 € ou 85 € + 7 chèques formations
 - ▼ **Utilisation du Cahier des charges type Bâtiments (CCTB 2022) et de l'application VitruV**
13 juin (7 h)
295 € ou 85 € + 7 chèques formations
 - ▼ **L'architecte et le Code civil aspects pratiques et nouveautés***
20 septembre (7 h)
295€
- ▼ Tous les prix sont tvac

* Cette formation est disponible seule ou dans un pack de 3 formations proposé au prix avantageux de 495€.